



## REGLEMENT DU VIDE GRENIER DE DIEULOUARD

22 AVRIL 2018

Le 21<sup>ème</sup> vide grenier de Dieulouard est organisé le 22 AVRIL 2018 dans les rues autour du château au centre de la ville par le F.J.E.P DE DIEULOUARD. Vide grenier ouvert aux particuliers. ***Prix de l'emplacement 10€ les 5 mètres indivisibles. INSCRIPTIONS JUSQU'AU 9 AVRIL 2018.***

Un minimum de 4 mètres doit être respecté au centre des rues par mesure de sécurité pour permettre l'intervention des secours. Le camion des pompiers accompagné de la police municipale passera dans les rues pour vérifier le respect des 4 mètres.

**CHAQUE EXPOSANT DEVRA EMPORTER SES DECHETS LAISSES SUR PLACE SOUS PEINE D'ETRE VERBALISE PAR LES SERVICES DE LA VILLE. NOUS PENSONS QUE VOTRE CIVISME N'EN ARRIVERA PAS LA.**

Les habitants qui se servent du vide grenier pour se délasser d'ordures encombrantes ne pourront plus exposer l'année suivante (literie, carrelages ...). Nous avons l'identité avec les numéros d'emplacements.

**L'installation des exposants est possible jusqu'à 8h**, après les emplacements seront réattribués sans contestation possible. **IMPORTANT** : les places sont attribuées selon l'ordre d'inscription.

Les habitués désirant conserver le même emplacement doivent signaler et renvoyer leur inscription rapidement. Merci de le demander sur votre bulletin de réservation. N'oubliez pas la place de votre véhicule et de votre remorque.

Les habitants voulant exposer devant leur domicile doivent réserver rapidement sous peine de ne pas être satisfaits. Nous attribuons les emplacements dans la mesure de nos possibilités. Des emplacements à plat sont à votre disposition entre la rue de la Chavée et la rue de la République : *Place de la République, Route de Villers, Place des moines, Place de Verdun, rue Jules Ferry.*

Votre numéro d'emplacement vous sera adressé par courrier ou mail sous forme de laisser passer (quelques jours avant le vide grenier). Sans cette réservation définitive, vous n'aurez pas accès au vide grenier.

Toute réservation mal remplie, ou carte d'identité manquante non accompagnée du règlement sera considérée nulle et retournée à son expéditeur. **Le règlement doit être libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.** Le chèque de réservation sera encaissé après le vide grenier. ***Pour tout chèque mal libellé, la réservation ne sera pas prise en compte.***

- Les matières nuisibles ou dangereuses (explosifs, produits détonants, armes à feu ...) sont interdites ainsi que la vente d'animaux, le matériel neuf et la fabrication de produits alimentaires.
- La présence ou le fonctionnement de tout appareil susceptible de gêner la manifestation ne sera pas tolérée, ainsi que tout objet (ou comportement) pouvant inciter à la violence ou au racisme.

Le F.J.E.P se réserve le droit de restaurer les visiteurs et n'autorisera pas l'installation de vendeur de produits de restauration quel qu'il soit.

Restauration et buvette à disposition place de la Halle et route de Villers.

Café et brioche sont offerts à chaque exposant avant 10h impérativement. (A retirer aux buvettes).

**Renseignements à Coralie Geoffroy au 07.81.29.46.43**

**« Lu et approuvé », date et signature de l'exposant :**

